



La Gazette des Sudistes

Lyon le 13-10- 2020

Flash Infos

COVID-Cluster Sur HEH

Plusieurs services subissent des clusters sur l'hôpital Édouard Herriot.

L'employeur doit appliquer immédiatement la procédure de décontamination, définie par le Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 du 31 août 2020, à savoir :

- Désinfecter toutes les surfaces ayant été en contact avec les malades et toutes les surfaces contacts identifiées dans l'évaluation des risques spécifique Sars-CoV2 ;
- Utiliser un désinfectant avec action virucide ;
- Faire appel si nécessaire à une entreprise spécialisée de nettoyage ;
- Réévaluer le risque, adapter le cas échéant les mesures prises et rappeler les gestes barrières à respecter.

Or notre syndicat n'a pas reçu la confirmation de ces actions par la direction.

L'employeur devra également informer :

- Le Service de Santé au Travail afin de prendre en compte ses recommandations sur le nettoyage et la désinfection des locaux, le suivi des salariés ayant été en contact avec la personne malade, les mesures de prévention à réévaluer le cas échéant.

A ce jour, la conduite à tenir pour les agents vus par la médecine du travail est en attente de réponse de la médecine du personnel. Par contre, le service de médecine du travail nous a assuré que les agents de nuits seraient aussi testés.

- Le CHSCT. Une réunion extraordinaire du CHSCT devra être organisée (article L.4614-10 ancien du code du travail) : **est-ce fait ?**
- Les salariés de la situation et des mesures prises pour éviter les risques, après contact et échanges sur ce point avec le médecin du travail. **Est-ce-que les agents contaminés sont toujours en activité dans les services ? Pour SUD, comme dans les indications de la CPAM, ces agents doivent être en quarantaine pour ne pas contaminer les personnels et les patients.**

Nos revendications :

- La reconnaissance pour tous les agents hospitaliers du COVID contracté comme accident de travail imputable au service
- L'annulation du jour de carence pour les agents hospitaliers
- Plus de salaire : augmentation de 400 euros nets pour les agents hospitaliers
- Plus d'embauche avec la titularisation de tous les CDD
- Des équipements de protection individuels en quantité suffisante : Des gants, des masques FFP2, des sur-blouses
- Retour des ASH (agent de services hospitaliers) dans les unités de soins
- Des équipes dédiées dans les réanimations
- La prise de mesure immédiates pour éviter les infections nosocomiales et la propagation du COVID dans notre hôpital
- Le respect de la quarantaine des agents testés positif pour éviter les sur-contaminations entre personnels et aux patients

Sudistez-vous !

SUD Hôpital Édouard Herriot Lyon
Tél : 0472110691
Email : heh@sudsantesociaux69.org
Facebook : SUD/ Hôpital Edouard Herriot

